

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR
MRC DES LAURENTIDES

RAPPORT DE SUIVI

DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2022-2029

DE LA MRC DES LAURENTIDES

POUR L'ANNÉE 2025

Légende : R = Réalisé P = Partiellement N = Non réalisé En vert = Échéancier prévu

	Mesures	Responsable(s)	Secteur(s)			Échéancier 2022-2029 et avancements								Activités
			Résidentiel	ICI	CRD	22	23	24	25	26	27	28	29	
Mesures spécifiques à la réduction à la source et réemploi														
1	Bannir graduellement les produits à usage unique non couverts par le règlement (DORS/2022-138)	MRC et municipalités	✓	✓		P		P	P					Continuité du soutien aux ICI dans l'utilisation d'alternatives visant à optimiser la collecte des matières recyclables et des matières organiques, notamment lors des visites d'accompagnement par la conseillère en GMR. De plus, un outil de communication est fourni aux ICI; un guide énumérant des types de contenants qui sont recyclables ou compostables afin de faciliter l'achat au détail. L'achat en vrac ou en grosse quantité est privilégié dans les outils de communication. De plus, dans les communications, nous encourageons les produits durables et non à usage unique (exemple: vaisselle lavable)
2	Interdire l'enfouissement des boues	CER		✓		N/A								Toutes les boues récupérées sont déjà valorisées, aucune boue n'est enfouie au CER.
3	Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage	Municipalités, CER et MRC	✓	✓		R		R	R					L'herbicyclage et le feuillicyclage sont encouragés dans les communications et dans l'accompagnement aux ICI. La MRC et le CER ont fait des publications à cet effet.
4	Améliorer le service de récupération d'objets pour fin de réemploi et le réseautage entre les centres de réemploi et les écocentres	Municipalités, CER et MRC	✓	✓	✓	P		P	P					Poursuite de la récupération d'objets voués au réemploi dans les écocentres régionaux en collaboration avec des organismes du territoire. La planification du déménagement du site de Mont-Tremblant permet cependant d'optimiser le fonctionnement : un bâtiment sera construit afin d'entreposer temporairement un grand volume de matières voué au réemploi. Ce réemploi sera ensuite remis en vente via les recycleries, friperie, etc. Bien qu'aucune action commune n'a été réalisée afin d'évaluer un fonctionnement optimisé pour du réemploi dans les écocentres municipaux, la MRC et le CER recommande la mise en place d'une infrastructure dédiée au réemploi lors des travaux de réaménagement des sites. Une boutique est déjà en place à l'écocentre du Complexe environnemental de la Rouge. De plus, en mai 2025, le CER a ajouté un abri de type "dôme" de dimensions 30' par 60' à côté du magasin pour entreposer entre autres des matériaux de construction. L'aide-mémoire 2025 remis aux ICI inclus maintenant des mentions de réduction et réemploi. La page web de la MRC (Traindeviedurable.com) contient maintenant une section ''réemploi''.
						et au besoin								

Légende : R = Réalisé P = Partiellement N = Non réalisé En vert = Échéancier prévu

Mesures		Responsable(s)	Secteur(s)			Échéancier 2022-2029 et avancements								Activités
			Résidentiel	ICI	CRD	22	23	24	25	26	27	28	29	
5	Mettre en place un programme de réduction du gaspillage alimentaire	Comité suivi PGMR	✓	✓				P	P					Aucune action n'a été réalisée afin d'encourager les citoyens à modifier leur comportement. Par l'entremise de la conseillère en GMR, de la sensibilisation, des formations et de l'aide dans la gestion des matières résiduelles est réalisées auprès des ICI. De plus, des maillages en économie circulaire sont réalisés afin qu'un extrant pour l'un devienne un intrant pour l'autre (par exemple, les grandes épiceries offrent les produits invendus aux comptoirs d'aide alimentaire).

Légende : R = Réalisé P = Partiellement N = Non réalisé En vert = Échéancier prévu

Mesures		Responsable(s)	Secteur(s)			Échéancier 2022-2029 et avancements								Activités
			Résidentiel	ICI	CRD	22	23	24	25	26	27	28	29	
Mesures spécifiques à l'optimisation des infrastructures de gestion des matières résiduelles														
6	Implanter et/ou optimiser les services d'écocentre (services spécifiques aux ICI)	Municipalités et CER	✓	✓	✓		P		P	P				Poursuite de l'élaboration des plans et devis du nouvel écocentre régional de Mont-Tremblant (déménagement). Une infrastructure pour la récupération d'objets voués au réemploi fait partie intégrante de la planification afin d'optimiser le service. Aucune action n'a été réalisée dans les écocentres municipaux en lien avec la récupération du réemploi. Poursuite du service aux ICI dans le réseau d'écocentres et ajouts. Entente signée avec la SORAC pour la récupération d'appareils de réfrigération et de congélation de type commercial et institutionnel dans les écocentres. Officialisation du point de dépôt d'AgriRécup pour plusieurs plastiques agricoles au Complexe environnemental de la Rouge. Récupération des toiles d'hivernation en plastique à bateaux ajouté au budget des écocentres. Il est donc possible pour un citoyen ou un ICI de se présenter à l'écocentre régional de Sainte-Agathe-des-Monts ou au Complexe environnemental de la Rouge. Celui de Mont-Tremblant sera ajouté comme point de dépôt à la suite du déménagement. La conseillère en GMR fait la promotion du service aux ICI sur le terrain. Des démarches sont en cours avec la conseillère en GMR afin que les ICI qui génèrent de grands volumes de contenants pressurisés de combustible à remplissage unique (campings ou autre établissement de plein air) puissent bénéficier d'une collecte à même leur site. Poursuite de la récupération des emballages alimentaires en polystyrène (barquettes) malgré la modernisation de la collecte sélective dans tous les écocentres pour les résidents et ICI. Aucune limite d'apport volontaire.
7	Augmenter la capacité de traitement des lieux de traitement des matières résiduelles notamment le site de compostage du CER	CER	✓	✓	✓	R								Déjà réalisé, quoique des optimisations sont réalisées d'année en année depuis l'agrandissement en 2021. Vers la fin de l'automne 2025, d'importants travaux de mise à niveau du système de ventilation ont été initiés dans le bâtiment dôme de la phase thermophile au site de compostage.
8	Ajouter au besoin des points de dépôt de proximité pour la récupération des RDD, des TIC, des piles et du polystyrène	Municipalités et CER	✓	✓	✓	R								Déjà réalisé, le niveau de desserte est très bon via le réseau d'écocentre ainsi que les points de dépôts municipaux. Un nouveau point de dépôt pour les résidus domestiques dangereux (RDD) a été implanté dans la ville de Barkmere vers la fin de l'automne 2025.

Légende : R = Réalisé P = Partiellement N = Non réalisé En vert = Échéancier prévu

	Mesures	Responsable(s)	Secteur(s)			Échéancier 2022-2029 et avancements								Activités
			Résidentiel	ICI	CRD	22	23	24	25	26	27	28	29	
9	S'assurer de l'adéquation des heures d'ouverture en fonction de la présence sur le territoire d'une forte proportion de villégiateurs et de touristes	Municipalités et CER	✓	✓		R								Déjà réalisé; poursuite du service déjà offert. Pas de besoins spécifiques supplémentaires.
						au besoin								
10	Assurer une veille technologique sur le prétri et le traitement des déchets domestiques	CER et MRC	✓	✓	✓	P		P	P					Suivi de l'état d'avancement de l'implantation des différentes technologies de prétri des déchets domestiques au Québec. Une démarche d'information a été initiée au CER pour l'étude d'une technologie de traitement des déchets ultimes.
Mesures spécifiques à l'optimisation des services de collecte des matières résiduelles														
11	Mutualiser le transport des matières résiduelles vers les recycleurs (exemple : récupération des matelas)	CER et MRC	✓	✓	✓	R		R	R					Le CER a construit une rampe de chargement à son site de transbordement qui permet d'utiliser une remorque de 53 pieds. Pour une troisième année, la réduction de 30% du transport des matières recyclables vers le centre de tri se poursuit par rapport à la situation avant la rampe de chargement. Le nouvel écocentre de Mont-Tremblant sera équipé d'un rampe pour la remorque voué à la récupération de matelas. Dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective, des conteneurs fermés ont été fournis à chacun des écocentres par ÉEQ pour l'entreposage des polystyrènes. De ce fait, les employés municipaux n'ont plus à effectuer plusieurs voyages vers les écocentres régionaux avec des petites quantités de sacs à déposer. Le CER est toujours à l'affût des possibilités d'optimisation.
12	Optimiser le déploiement de la récupération hors foyer (îlots trois voies dans les lieux publics)	Municipalités et MRC	✓	✓				N	N					Poursuite du service déjà offert. La MRC a installé une dizaine d'ilots à trois voies dans les parcs, pisciculture, etc. En attente de la position et la proposition d'ÉEQ dans ce dossier (2027).

Légende : R = Réalisé P = Partiellement N = Non réalisé En vert = Échéancier prévu

Mesures		Responsable(s)	Secteur(s)			Échéancier 2022-2029 et avancements								Activités
			Résidentiel	ICI	CRD	22	23	24	25	26	27	28	29	
13	Optimiser la collecte à trois voies	Municipalités	✓	✓			P		P	P				Poursuite des rencontres entre collecteurs afin d'échanger des pratiques et des expériences. D'ailleurs, l'ajout d'une caméra sur tous les camions découle de ces échanges. De plus, tous les collecteurs ont ajouté une méthode d'inspection dans leurs opérations incluant la non-collecte de contenants non conforme au sein de 19 municipalités de la MRC. Une conseillère en GMR accompagne les ICI sur le terrain afin d'offrir des solutions pour améliorer leur performance ou même pour trouver des débouchés locaux de certains extrants. Continuité et amélioration de la collecte à trois voies dans les campings grâce à la conseillère en GMR. Intégration de plusieurs ICI à la collecte municipale. Certaines municipalités ont fourni des contenants à leurs ICI. Mise en place par la MRC d'un projet pilote dans une école secondaire afin d'implanter l'organique ainsi que de deux projets pilotes en location à court terme : l'un avec une desserte de bacs par chalet et le second par une desserte en regroupement de conteneurs. Également, une première approche auprès d'une collectivité des premières nation a été fait. Suivi de l'évolution de la modernisation de la collecte sélective pilotée par ÉEQ. Les collecteurs ont tous signé une entente, sauf la Ville de Mont-Tremblant qui a un sursis d'un an. Les outils ISÉ ont été mis à jour et Sainte-Agathe-des-Monts a créer une trousse ISÉ pour les mutlilogements.

Légende : R = Réalisé P = Partiellement N = Non réalisé En vert = Échéancier prévu

Mesures		Responsable(s)	Secteur(s)			Échéancier 2022-2029 et avancements								Activités
			Résidentiel	ICI	CRD	22	23	24	25	26	27	28	29	
Mesures spécifiques à l'information, la sensibilisation et l'éducation														
14	Bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population (communiqués, Patrouille verte, etc.)	Tous	✓	✓	✓	R		R	R					Diffusion d'outils de communication par le CER, la MRC et les municipalités (calendrier de collecte, calendrier des municipalités, page Facebook, bulletins municipaux, journaux locaux, communiqués dans les médias, visites dans les ICI, sites Web, inspection des bacs, etc.)
15	Soutenir les organismes et entreprises dans la réduction des déchets (un agent de sensibilisation permanent par MRC pour les ICI, les événements, etc.)	MRC et SEL	✓	✓	✓	R		P	R					Continuité du contrat de 3 ans de la conseillère en GMR à la CDE des Laurentides (début : 1er janvier 2024). Elle accompagne et soutient les ICI dans leur gestion des matières résiduelles. Diffusion de certaines informations, mais pas du bilan annuel.
16	Identifier les bacs et conteneurs par matière pour faciliter le tri	Municipalités	✓	✓		P		P	P					Au rythme du remplacement des bacs brisés, tous les nouveaux bacs, peu importe la couleur, sont identifiés par le nom de la matière visée ainsi que son logo respectif. Un grand travail de patrouille verte a été réalisé par le passé pour installer des autocollants sur les bacs ou conteneurs déjà sur le terrain et identifiés problématique. Certains collecteurs poursuivent ce travail pour les contenants problématiques. Certaines municipalités ont installé des autocollants sur tous les bacs (Sainte-Lucie-des-Laurentides). Les nouveaux modèles de bacs noirs commandés par la MRC ont aussi un pictogramme déchet ultime.

Légende : R = Réalisé P = Partiellement N = Non réalisé En vert = Échéancier prévu

Mesures		Responsable(s)	Secteur(s)			Échéancier 2022-2029 et avancements								Activités
			Résidentiel	ICI	CRD	22	23	24	25	26	27	28	29	
17	Effectuer l'inspection des bacs sur une base régulière (inventaire des bacs noirs, ajout de l'inspection dans l'appel d'offres pour la collecte ou contrat à part)	Municipalités	✓	✓		P		R	R					Poursuite des rencontres entre collecteurs afin d'échanger des pratiques et des expériences. D'ailleurs, l'ajout d'une caméra sur tous les camions découle de ces échanges. De plus, tous les collecteurs ont ajouté une méthode d'inspection dans leurs opérations incluant la non-collecte de contenants non conforme au sein de 19 municipalités de la MRC. La municipalité de Labelle impose désormais l'apposition d'une vignette, fournie par la municipalité, sur chaque bac noir afin que celui-ci soit admissible à la collecte. Certaines régies intermunicipales ont engagé des inspecteurs. Continuité de l'évaluation des voyages de matières résiduelles entrant au CER quant à leur conformité et envoi d'un bulletin mensuel aux municipalités et aux collecteurs avec demande de correction des grandes contaminations. Cet outil permet de voir l'impact et d'effectuer des suivis. Difficile d'avoir un retour du centre de tri des matières recyclables sur la qualité des voyages.

Légende : R = Réalisé P = Partiellement N = Non réalisé En vert = Échéancier prévu

	Mesures	Responsable(s)	Secteur(s)			Échéancier 2022-2029 et avancements								Activités
			Résidentiel	ICI	CRD	22	23	24	25	26	27	28	29	
Mesures spécifiques aux politiques et règlements														
18	Exiger un lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction ou de rénovation.	Municipalités	✓		✓			N	P					Diagnostic du fonctionnement des municipalités pour l'exigence d'un lieu de tri. 2/20 ont déjà une mention dans leur règlement.
19	Mettre en place les mesures incitatives suivantes : tarification incitative, gratuité des bacs supplémentaires verts et bruns et gratuité à l'écocentre pour les résidents si matières triées	Municipalités	✓	✓		P		P	P					Continuité de la gratuité des écocentres autant pour la population et les ICI de la MRC et du « ticket » modérateur au CER afin de récompenser les municipalités qui réduisent leurs déchets. Tarification incitative au sein de 15 municipalités. Afin d'évaluer l'impact sur la réduction des déchets, le palmarès de la réduction des déchets enfouis est envoyé chaque année aux municipalités. Le résumé des données sur les déchets par rapport à l'ensemble des collectes régulières a été publié à la population via le calendrier de collecte.Un bilan personnalisé par municipalité est également envoyé à chaque directeur général et maire des 20 municipalités Gratuité du bac brun pour certaines municipalités. Ajout d'un comité technique avec des acteurs municipaux pour améliorer les pratiques en GRM et faire des recommandation au comité de suivi de la mise en oeuvre du PGMR (élus).

Légende : R = Réalisé P = Partiellement N = Non réalisé En vert = Échéancier prévu

Mesures		Responsable(s)	Secteur(s)			Échéancier 2022-2029 et avancements								Activités
			Résidentiel	ICI	CRD	22	23	24	25	26	27	28	29	
20	Mettre en place les mesures coercitives suivantes : réduction de la fréquence de collecte des bacs noirs et ratio du nombre de bacs ICI	Municipalités	✓	✓		P		P	P					Afin de favoriser le tri à la source, le nombre de collectes des déchets durant l'année a réduit : 6 municipalités ont 13 collectes, 3 municipalités ont 14, 15 ou 16 collectes, 9 municipalités ont 18 ou 19 collectes, puis 2 municipalités ont 26 collectes. Pour les 8 municipalités suivantes, le ratio est positif (plus de recyclage et compost que de déchet): Amherst, Arundel, Brébeuf, Huberdeau, La Conception, La Minerve, Montcalm et Val-David. Ratio du nombre de bacs à déchets (ou volume du conteneur) à respecter pour les ICI. Continuité du « ticket » modérateur pour l'enfouissement qui pénalise les municipalités qui enfouissent plus de déchets; augmentation du coût d'enfouissement pour tous les clients; augmentation du coût de disposition pour les résidus CRD non triés reçus à l'écocentre (transbordement vers un centre de tri de matériaux de construction). Au CER, pénalité administrative (30$ la tonne métrique) pour les collectes privées avec des déchets non conformes (présence de matières qui auraient pu être réemployées, recyclées ou compostées). Afin d'évaluer l'impact sur la réduction des déchets, le palmarès de la réduction des déchets enfouis est envoyé chaque année aux municipalités. Le résumé des données sur les déchets par rapport à l'ensemble des collectes régulières a été publié à la population via le calendrier de collecte. Cependant, aucune diffusion n'a eu lieu sur les mesures coercitives elles-mêmes à la suite de la décision du comité technique.
						au besoin								
21	Appliquer les règlements du nombre de bacs et des matières acceptées par l'émission de constats d'infraction si non-respect de la règlementation en place	Municipalités	✓	✓		P		P	R					Les règlements sont revus selon les besoins. Les modifications sont adoptées, mises en vigueur et diffusées au fur et à mesure. Tous les collecteurs effectuent de l'inspection de contenants avant la collecte. Des lettres d'avis sont envoyése par certains collecteurs lors d'une première offense et, en cas de non-conformité, le contenant n'est pas collecté. Quelques municipalités envisagent le constat d'infraction. Lors d'une rencontre du comité des collecteurs, tous se sont mis d'accord pour harmoniser la procédure de suivi des inspections (harmonisation au sein des membres d'une même régie).
						à évaluer								

Légende : R = Réalisé P = Partiellement N = Non réalisé En vert = Échéancier prévu

Mesures		Responsable(s)	Secteur(s)			Échéancier 2022-2029 et avancements								Activités
			Résidentiel	ICI	CRD	22	23	24	25	26	27	28	29	
22	Prendre en charge la grande majorité des ICI dans la collecte municipale	Municipalités et MRC		✓		R		R	R					Difficile d'évaluer le nombre, mais une grande proportion des ICI est déjà inclus à la collecte municipale et la prise en charge se poursuit. D'ailleurs, la conseillère en GMR aide les ICI dans l'évaluation de leurs besoins afin de joindre la collecte municipale.
23	Mettre à jour régulièrement ou au besoin les règlements de collecte, transport et disposition des matières résiduelles	Municipalités et MRC		✓		R		R	R					Les règlements sont revus au besoin par les municipalités selon les nouvelles matières acceptées et les nouvelles modalités de collecte. Les modifications aux règlements sont diffusées au fur et à mesure auprès de la population. La révision du Règlement de disposition s'est ammorcée à la fin 2025 et continuera en 2026.
						au besoin								
Mesures en économie circulaire														
24	Soutenir les initiatives existantes et celles à venir (OBNL, privé et public) en partenariat entre autres avec des organismes d'économie circulaire	MRC et CER	✓	✓	✓	R		R	R					Entente sectorielle pour une feuille de route en économie circulaire pilotée par Synergie Économique Laurentides. Projet pilote de Déconstruction fait en partenariat avec Synergie Économique Laurentides et RECYC-QUÉBEC. Projets à l'étude entre autres sur la récupération des résidus de gypse, la valorisation des biogaz et l'agroraffinerie du compost. Mise en place de la récupération des appareils de réfrigération et de congélation de type commercial et institutionnel (SORAC) via les écocentres. Poursuite de la vente de matériaux de construction usagés à la Remise au CER et continuité des partenariats avec des organismes du réemploi via les écocentres régionaux. (approvisionnement à l'écocentre et auprès des entreprises et entrepreneurs). Certains entrepreneurs s'approvisionnement en résidus domestiques dangereux hors REP à l'écocentre pour du réemploi (par exemple, des chaudières de chlore utilisées pour les spas et les piscines).

Légende : R = Réalisé P = Partiellement N = Non réalisé En vert = Échéancier prévu

Mesures		Responsable(s)	Secteur(s)			Échéancier 2022-2029 et avancements								Activités
			Résidentiel	ICI	CRD	22	23	24	25	26	27	28	29	
25	Rechercher des débouchés stables pour des matières non acceptées dans les collectes	MRC et CER		✓	✓	R		R	R					Poursuite de la récupération des plastiques d'hivernation à bateaux via un écocentre et le CER ainsi que des plastiques agricoles via une collecte à la porte. Évaluation de l'acceptation de matières résiduelles au site de compostage (ex. cannabis avec substrat organique), nouvelles REP (SORAC), nouvelle REP (AGRP), recycleurs pour la disposition des différents types de polystyrène, textile, des bouchons en liège naturel, des sièges d'auto pour enfants, des plastiques numéro 2, etc. Projets-pilotes de vente du compost en agriculture. Démarrage du projet de récupération des textiles pour fins de recyclage et de valorisation en coordination avec l'Action bénévole de la Rouge et le recycleur Philtex.

Légende : R = Réalisé P = Partiellement N = Non réalisé En vert = Échéancier prévu

Mesures		Responsable(s)	Secteur(s)			Échéancier 2022-2029 et avancements								Activités
			Résidentiel	ICI	CRD	22	23	24	25	26	27	28	29	
Demande aux instances gouvernementales														
26	Demander officiellement le soutien financier gouvernemental pour l'acquisition d'îlots de récupération hors foyer	MRC		✓		N		N	N					En attente du fonctionnement d'ÉEQ pour les ilots de tri publics.

Légende : R = Réalisé P = Partiellement N = Non réalisé En vert = Échéancier prévu